



Volontariat de service civique
Gestion et valorisation du patrimoine culturel et historique
des Terres australes et antarctiques françaises
(réserve naturelle des Terres australes françaises, îles Eparses, Terre Adélie)

TYPE D'OFFRE :

Thématique : Préservation de l'environnement patrimonial culturel et historique

Statut : Volontariat de service civique (VSC)

Conditions : - Aucune limite d'âge pour candidater

Durée : 1 an (renouvelable 1 an)

Date de début du contrat : (début d'année 2018)

Indemnité : environ 1450 euros nets/mois (indemnité de base + indemnité supplémentaire afférente au volontariat de service civique dans les DOM et dans les TAAF). Poste nourri et logé lors des missions de terrain. Non imposable.

Formation : BAC+5 spécialité archéologie

Dépôt des candidatures : Avant le 15 janvier 2018

Affectation :

Lieu : Siège des TAAF : Rue Gabriel Dejean – 97410 Saint Pierre, La Réunion

Direction : Direction de l'Environnement (DE)

Service : Service terrestre de la Réserve naturelle des Terres australes françaises

DESCRIPTION DE L'OFFRE :

Le Territoire des Terres australes et antarctiques françaises est créé par la loi n° 55-1052 du 6 août 1955. Ce Territoire, inscrit à l'article 72-3 de la Constitution, formé par les îles St Paul et Amsterdam, l'archipel Crozet, les îles Kerguelen, la Terre Adélie et les îles Eparses, est placé sous l'autorité d'un préfet, administrateur supérieur. En plus de la responsabilité liée à l'administration du territoire, les TAAF sont également l'organisme gestionnaire de la réserve naturelle des Terres australes françaises.

Malgré leur éloignement et leur découverte tardive, les Terres australes et antarctiques françaises ont été largement visitées par le passé. Aux brèves visites des premiers navires partis en quête du continent austral succédèrent dès le début du XX^e siècle les séjours prolongés des chasseurs de mammifères marins ou des éleveurs. Les vestiges des infrastructures érigées par ces pionniers constituent aujourd'hui la partie la plus visible du patrimoine historique de la réserve naturelle. La station baleinière de Port Jeanne d'Arc et la ferme de Port Couvreux à Kerguelen sont particulièrement intéressantes, étant donné l'ampleur des vestiges restants. Les ruines de l'installation de la conserverie de langouste de Saint-Paul sont également à mentionner.

A ces vestiges austraux s'ajoutent ceux des pionniers de la Terre Adélie (Port Martin) ou des traces d'exploitation économique (Juan de Nova) comme de séquences dramatiques de l'histoire de l'esclavage (Les oubliés de Tromelin).

De nombreux vestiges d'installation humaine sont répertoriés. Des vestiges d'installation et d'exploitation, des traces de naufrage, des objets épars, révélateurs discrets des passages humains sont présents sur les différents sites. Plusieurs tombes remontant au XVIII^e et XIX^e siècle, notamment sur l'île du Cimetière et les Presqu'îles Jeanne d'Arc et Matley à Kerguelen, rappellent la rudesse des premiers voyages vers ces territoires. Différents objets et structures, tels que des vestiges de cabane, des fours et des chaudrons (Pointe de l'Usine dans la Baie de l'Observatoire à Kerguelen, Baie Américaine à Crozet, etc.), évoquent l'utilité principale de ces îles pour leurs premiers habitants : l'exploitation économique de la faune locale. Les vestiges archéologiques de la fin du XVIII^e siècle à Tromelin constituent également des traces de ce passé. Mais la connaissance des sites d'installation et d'exploitation humaines est loin d'être exhaustive et de nombreux espaces n'ont pas encore été explorés. La carte archéologique de ces territoires est un document à élaborer et à enrichir. Des campagnes d'inventaire sont à mettre en œuvre. Une collecte des données, qui s'appuierait sur protocole simple et efficace, à destination des usagers de la réserve et des scientifiques en mission sur les territoires, permettrait d'élargir notre connaissance. La carte archéologique ainsi établie, et en perpétuel enrichissement, constituerait un outil d'aide à la décision précieux et efficace pour les opérations archéologiques et patrimoniales à mettre en œuvre.

L'impact causé par ces entreprises humaines souvent liées à l'exploitation de la faune indigène ou à l'élevage de mammifères allochtones, les vestiges des installations passées constituent de véritables « témoins mobiliers » de l'histoire des Terres australes et antarctiques françaises, et sont un outil privilégié de sensibilisation du public à la surexploitation des ressources biologiques par l'Homme et à la fragilité des milieux naturels et des espèces protégées aujourd'hui.

Le gestionnaire a la responsabilité de coordonner les travaux d'étude et de prospection archéologique, ainsi que ceux relatifs à la conservation et la mise en valeur des éléments du patrimoine culturel présent sur le territoire qu'il administre, c'est-à-dire les vestiges matériels *in situ* ou mis en dépôt. Pour ce faire, il revient aux TAAF d'établir une stratégie visant à coordonner la conservation, la restauration, l'étude scientifique et la valorisation de tous les éléments qui contribuent à la connaissance du passé du territoire : sites et objets archéologiques et vestiges d'occupation humaine, bâtiments et équipements historiques des districts, archives écrites, photographies et films, archives orales et mémoire des anciens des TAAF.

Cette mission se structure en deux champs : l'administration du patrimoine et la bonne connaissance du territoire ; l'accompagnement de projets portant sur le patrimoine culturel, projets que les TAAF sont amenées à expertiser, autoriser, aider éventuellement financièrement, et qui contribuent à sa politique scientifique et culturelle.

Dans cette mission, les TAAF bénéficient de l'assistance de la Direction des affaires culturelles de l'océan Indien (DAC-OI) sur de deux axes :

1. le conseil et le soutien des agents de la DAC-OI en matière d'ingénierie culturelle, d'expertise, de conservation, d'étude et d'aide à la réalisation de projets en lien avec le patrimoine des TAAF ;
2. la participation au financement de projets culturels, notamment des expositions, aux projets de valorisation du patrimoine historique, etc.

La stratégie de gestion et de conservation du patrimoine culturel des Terres australes françaises fait partie intégrante du plan de gestion décennal (2018-2027) de la réserve naturelle. En application de ce dernier, les principaux objectifs du poste sont de coordonner la définition et la mise en œuvre des

actions pour atteindre un niveau de connaissance satisfaisant du patrimoine culturel immobilier et mobilier, de restaurer et mettre en valeur les éléments majeurs du patrimoine *in situ*, et d'assurer la restitution de ces actions au public dans le cadre d'une communication adaptée.

Pour l'exercice de ses fonctions, la personne recrutée travaillera en étroite collaboration avec la Direction des affaires culturelles de l'océan Indien (DAC-OI) et sera amenée à participer à des missions sur le terrain. Ce poste est placé sous l'autorité du Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, et sous la responsabilité du Directeur de l'environnement, directeur de la réserve naturelle des Terres australes françaises.

DESCRIPTION DE LA MISSION :

Définition et mise en œuvre de la stratégie de conservation et de valorisation du patrimoine culturel

Elaboration et rédaction des projets de conservation inscrits dans le second plan de gestion de la réserve naturelle (2018-2027) et des projets propres aux îles Eparses et à la Terre Adélie sur la partie relative au patrimoine culturel en lien étroit avec la DAC-OI :

- hiérarchisation et planification des actions à mener sur le territoire ;
- coordination des travaux de recherche archéologique et d'inventaires réalisés en interne ou en externe contribuant à l'acquisition ou au renforcement de la connaissance du patrimoine culturel ;
- définition des protocoles, cadrage des outils méthodologiques et constitution, gestion et enrichissement des bases de données documentaires et géographiques (cf. supra) ;
- animation de groupes de travail et mise en réseau des compétences externes et internes (services techniques, financier, juridique) aux TAAF ;
- suivi de la réalisation des actions ;
- entretien ou renforcement du réseau de partenariats scientifiques et techniques associé à la thématique de gestion du patrimoine culturel.

Gestion et enrichissement et des bases de données documentaires et géographiques des TAAF pour le volet patrimonial

- Poursuite de la mission de collecte, de classement et de numérisation de la documentation et des archives engagée mais non achevée.
- Elaboration et enrichissement de la carte archéologique des TAAF en enregistrant toutes les données collectées dans un système d'information géographique et en travaillant à un protocole de collecte à destination des personnels en place dans les districts.

Valorisation des projets de conservation du patrimoine culturel

- Traitement, analyse et mise en valeur des données récoltées et des actions de gestion menées en lien étroit avec les partenaires institutionnels et scientifiques.
- Contribution à la création de supports de communication ou d'information dont la mise en ligne sur le site internet des TAAF (rubrique « patrimoine »).

Participation aux campagnes de terrain

- Organisation logistique, opérationnelle et planification des campagnes de terrain.
- Participation aux inventaires du mobilier, des structures, des artefacts et des archives sur les districts.
- Sensibilisation et communication auprès des usagers de la réserve.

Commission annuelle du patrimoine et de la toponymie des TAAF

- En lien étroit avec la DAC-OI, élaboration des ordres du jour de la commission annuelle.
- En lien étroit avec la DAC-OI, préparation des dossiers de séance et secrétariat de la commission.
- Suivi des dossiers de toponymie et de l'action « Toponymie » des TAAF y compris dans les instances nationales (participation, avis...).

PROFIL CANDIDAT(E) :

FORMATION

Niveau master BAC+5 spécialité archéologie

SAVOIR FAIRE

- Archéologie des périodes modernes et contemporaines.
- Connaissances souhaitées en matière de patrimoine archéologique, historique, vernaculaire et immatériel de ces territoires.
- Bonnes connaissances en matière de conservation du mobilier archéologique.
- Sensibilité à l'environnement et à la protection de la nature.
- Très bonnes compétences requises en matière d'animation, médiation et valorisation de patrimoine, gestion et conservation du patrimoine.
- Expérience dans la gestion de projets (rapportage, organisation de réunions, préparation de documents de travail, planification, suivi budgétaire, etc.).
- Bonnes compétences rédactionnelles et esprit de synthèse.
- Maîtrise des outils informatiques usuels.

SAVOIR ETRE

- Dynamisme, motivation et rigueur
- Capacité d'adaptation, d'initiative et autonomie
- Sens de l'organisation
- Bonnes capacités de communication, de négociation et d'animation de réseaux
- Aptitude à travailler en équipe et en autonomie
- Esprit d'initiative, sens des responsabilités et de l'intérêt général

ENCADREMENT

Directeur de l'Environnement des TAAF : M. Cédric Marteau

Chef du service « Terrestre de la Réserve Naturelle des Terres Australes » : M. Clément Quétel

CONTACTS – RENSEIGNEMENTS SUR LE POSTE :

Les demandes de renseignements sont à adresser à la direction de l'environnement à l'adresse suivante : recrutement.environnement@taaf.re et srh@taaf.fr

CANDIDATURE

Les candidatures (lettre de motivation à l'intention de Mme la Préfète, administratrice supérieure des Terres australes et antarctiques françaises et CV détaillé) sont à adresser au service des ressources humaines à l'adresse suivante : recrutement.environnement@taaf.re, srh@taaf.fr, en mentionnant impérativement en objet du message : **VSC_Patrimoine culturel_RN TAF, nom, prénom**

ORGANISME

Nom : Collectivité des Terres australes et antarctiques Françaises

Adresse : Rue Dejean

Ville : 97410 Saint-Pierre

Site internet : www.taaf.fr